

**Mairie de
PONTOURS
24150 PONTOURS**

Tél. 05.53.24.91.05
Fax 05.53.24.15.81
*Secrétariat ouvert le
Lundi de 14 h. à 18 h 00.
et Jeudi de 14 h à 18 h 00.*
email : mairie.de.pontours@orange.fr

Envoyé en préfecture le 26/03/2015
Reçu en préfecture le 26/03/2015
Affiché le 

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL**
de la Commune de PONTOURS

Nbre de conseillers en exercice 11
Présents 10
Votants 10

Délibération n° 2015-09

L'an deux mil quinze, le 12 mars à 20 heures 30 mn, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué le 5 mars 2015, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances.

Présents : Mmes ARMAND Marie-Thérèse, BALDO Hélène, MALAURIE-VEYSSI Francine, MERLE Amélie, SCHEID Nadine, Mrs ARMAND Jean-François, CAUNAC Philippe, CLÉMENT Guy, GOUYOU-BEAUCHAMPS Etienne, LEGRY Christophe

Absents excusés : ALBENGE Florence et MAULAURIE-VEYSSI Francine

Conformément à l'article L 5211-1 du code général des collectivités territoriales, le conseil municipal a procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris dans son sein.

Nadine SCHEID a été élue secrétaire de séance à l'unanimité.

OBJET : Hors partenariat transatlantique de commerce et d'investissement (TAFTA).

Vu l'article 72 de la Constitution française ;
Vu le code général des collectivités territoriales ;
Vu la résolution de l'Assemblée nationale n°156 du 15 juin 2013 ;
Vu l'avis de la commission des finances.
Le rapport du Grand Marché Transatlantique présenté par le maire ;

Après en avoir délibéré le conseil municipal à l'unanimité :

Article 1 :

Demande :

- L'arrêt des négociations sur le partenariat transatlantique de commerce et d'investissement (TAFTA) dit Grand Marché Transatlantique du fait de l'absence de contrôle démocratique et de débat public sur les négociations en cours.
- La diffusion publique immédiate de l'ensemble des textes relatifs aux négociations du TAFTA qui représentent une attaque sans précédent contre la démocratie.
- L'ouverture d'un débat national sur le GMT et plus généralement sur l'ensemble des accords de libre-échange impliquant la pleine participation des collectivités territoriales, des organisations syndicales et associatives, des organisations socioprofessionnelles et des populations.

Article 2 :

Mandate le maire de la commune de Pontours pour saisir le gouvernement et les institutions européennes concernées.

Article 3 :

Décide d'ouvrir un débat sur les risques de nivellement par le bas des règles sociales, économiques, sanitaires, culturelles et environnementales que représenterait la mise en œuvre des accords de libre-échange approuvés par l'Union européenne.

Envoyé en préfecture le 26/03/2015

Recu en préfecture le 26/03/2015

Affiché le

Article 4 :

Décide dès à présent, en tant qu'assemblée élue, d'agir par tous les moyens possibles pour empêcher la mise en œuvre du TAFTA et de soutenir toutes les collectivités locales périgourdines qui s'engageraient dans cet objectif.

Article 5 :

Décide dès lors de déclarer la commune de Pontours « de zone hors TAFTA »

Fait et délibéré le jour, mois et an que dessus,

Le maire,
ARMAND Marie-Thérèse

Acte rendu exécutoire après dépôt en sous-préfecture
le 26/10/2015
et publication ou notification
du 26/10/2015

Le maire,

